

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 3 FEVRIER 2011

DELIBERATION

Numéro CA : 11 – 01 – 003

**Dossier numéro 3 : Les programmes immobiliers pluriannuels
(annule et remplace le précédent envoi)**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 16 décembre 2010, s'est réuni le jeudi 3 février 2011 à partir de 10 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint Etienne sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (19 membres présents sur un total de 22 administrateurs)

Étaient présents :

Madame Solange BERLIER,

Messieurs Jean François BARNIER - Jean Claude BERTRAND - Georges BONNARD – Jean Paul BURDIN (Vice-Président) -Claude BOURDELLE - André CELLIER (Vice - Président) - Jean Claude CHARVIN - François COMBES – Dominique CROZET - Paul DUCRUET - Joseph FERRARA - Luc FRANCOIS - Alain GUILLEMANT - Claude GIRAUD (Vice - Président) - René LAPALLUS - Bernard PHILIBERT (Président) - Jean Claude REYMOND - Raymond VACHER.

Étaient excusés :

Messieurs Jean Paul DEFAYE - Alain LAURANDON (pouvoir donné à André CELLIER) - Jean Jacques REY (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT)

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la loire
le	09/02/2011
Accusé réception le	09/02/2011
Numéro de l'acte	CA 11-01 - 003 modificatif

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le deuxième programme immobilier pluriannuel du SDIS voté en 2005 et intégrant 20 opérations devrait se terminer presque en totalité en 2011. Il conviendrait donc d'inscrire les crédits de paiement nécessaires à la poursuite de ces travaux et d'actualiser 3 autorisations de programme (1^{ère} partie).

La réunion de l'assemblée pourrait permettre également de définir un prochain programme couvrant la période 2012 – 2016, dans le respect du cadre budgétaire fixé dans la convention financière conseil général – SDIS qui encadre l'évolution du budget entre 1 et 2 % (2^{ème} partie)

I – La poursuite de l'actuel programme immobilier pluriannuel - crédits de paiement 2011 : 7,9 M €

Le financement de 9 opérations lancées les années précédentes devrait se poursuivre en 2011. Il s'agit des opérations de construction ou de restructuration des centres d'incendie et de secours de Saint Etienne ouest, Saint Just en Chevalet, Saint Just Saint Rambert, Saint Maurice en Gougois, Bussièrès, Chavanay, Périgneux, Saint Pierre de Bœuf, ainsi que l'aménagement d'un plateau technique incendie.

Le budget 2011 devrait par ailleurs intégrer le solde des marchés de travaux de Saint Etienne la Terrasse, Firminy, Saint Julien Molin Molette et Regny.

L'incidence budgétaire de ces opérations est détaillée dans le document de l'annexe 1. Il serait nécessaire également de réajuster les autorisations de programme pour Saint Just en Chevalet (+ 36 000 €), Saint Just Saint Rambert (+ 72 000 €) et Saint Pierre de Bœuf (+ 60 000), conformément aux avant projets définitifs validés par le Bureau.

II – L'élaboration d'un nouveau programme immobilier- crédits de paiement 2011 : 0,1 M €

Le bureau a examiné les nouvelles opérations qui pourraient être lancées dans le cadre d'un 3^{ème} programme couvrant la période 2012 – 2016.

Les travaux envisagés dans les centres d'incendie et de secours – constructions ou restructuration – doivent permettre de répondre à plusieurs objectifs :

☞ Mise aux normes des différentes installations, dans la cadre de la sécurité des personnels,

☞ Adaptation des vestiaires, notamment pour les personnels féminins,

☞ Mise en place de locaux de désaffectation pour le matériel utilisé dans les ambulances,

☞ Adaptation des remises aux gabarits des nouveaux véhicules de secours,

☞ Adaptation du nombre de travées avec le nombre de véhicules affectés dans les centres, conformément au SDACR.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la loire
le	09/02/2011
Accusé réception le	09/02/2011
Numéro de l'acte	CA 11-01 - 003 modificatif

La dépense d'investissement envisagée sur 5 années (14,420 M €) sera chaque année planifiée afin que son incidence sur la section de fonctionnement soit compatible avec la convention SDIS – conseil général.

Pour 2011, il pourrait être envisagé de voter un crédit de paiement de 0,1 M € destiné à financer les premières études, selon les priorités qui seront déterminées par le conseil d'administration lors de sa réunion de juin prochain.

Vu le rapport présenté par le Président, Le Conseil d'Administration prend la délibération suivante :

Article 1 :

Dans le cadre de la construction du centre d'incendie et de secours de Saint Etienne ouest, le conseil d'administration décide de confirmer l'autorisation de programme (5 950 000 €) pour la période 2007 – 2012. L'assemblée décide par ailleurs de voter un crédit de paiement de 2 657 000 € pour 2011.

Article 2 :

Dans le cadre de la restructuration du centre d'incendie et de secours de Saint Etienne la Terrasse, le conseil d'administration décide de confirmer l'autorisation de programme (450 000 €) pour la période 2009 – 2011. L'assemblée décide par ailleurs de voter un crédit de paiement de 14 000 € pour 2011 destiné à solder les marchés de travaux.

Article 3 :

Dans le cadre des travaux d'agrandissement du centre d'incendie et de secours de Saint Etienne la Terrasse, le conseil d'administration décide de confirmer l'autorisation de programme (3 040 000 €) pour la période 2006 – 2011. L'assemblée décide par ailleurs de voter un crédit de paiement de 33 000 € pour 2011 destiné à solder les marchés de travaux.

Article 4 :

Dans le cadre de la restructuration du centre d'incendie et de secours de Firminy, le conseil d'administration décide de confirmer l'autorisation de programme (520 000 €) pour la période 2008 – 2011. L'assemblée décide par ailleurs de voter un crédit de paiement de 49 000 € pour 2011 destiné à solder les marchés de travaux.

Article 5 :

Dans le cadre de la construction du centre d'incendie et de secours de Saint Julien Molin Molette, le conseil d'administration décide de confirmer l'autorisation de programme (655 000 €) pour la période 2009 – 2011. L'assemblée décide par ailleurs de voter un crédit de paiement de 210 000 € pour 2011 destiné à solder les marchés de travaux.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la loire
le	09/02/2011
Accusé réception le	09/02/2011
Numéro de l'acte	CA 11- 01 - 003 modificatif

Article 6 :

Dans le cadre de la construction du centre d'incendie et de secours de Saint Just en Chevalet, le conseil d'administration décide d'actualiser l'autorisation de programme envisagée lors de la réunion du 29 juin 2010. Cette autorisation de programme sera ainsi portée à 696 000 € pour la période 2009 – 2012 afin de tenir compte notamment des actualisations de prix. L'assemblée décide par ailleurs de voter un crédit de paiement de 495 000 € pour 2011.

Article 7:

Dans le cadre de la construction du centre d'incendie et de secours de Saint Just saint Rambert, le conseil d'administration décide d'actualiser l'autorisation de programme envisagée lors de la réunion du 29 juin 2010. Cette autorisation de programme sera ainsi portée à 930 000 € pour la période 2009 – 2012 afin de tenir compte notamment des actualisations de prix. L'assemblée décide par ailleurs de voter un crédit de paiement de 644 000 € pour 2011.

Article 8 :

Dans le cadre de la restructuration du centre d'incendie et de secours de Régny, le conseil d'administration décide de confirmer l'autorisation de programme (340 000 €) pour la période 2009 – 2011. L'assemblée décide par ailleurs de voter un crédit de paiement de 44 000 € pour 2011 destiné à solder les marchés de travaux.

Article 9 :

Dans le cadre de la construction du centre d'incendie et de secours de Saint Maurice en Gourgois, le conseil d'administration décide de confirmer l'autorisation de programme (550 000 €) pour la période 2009 – 2012. L'assemblée décide par ailleurs de voter un crédit de paiement de 425 000 € pour 2011.

Article 10 :

Dans le cadre de la restructuration du centre d'incendie et de secours de Bussières, le conseil d'administration décide de confirmer l'autorisation de programme (297 000 €) pour la période 2008 – 2011. L'assemblée décide par ailleurs de voter un crédit de paiement de 124 000 € pour 2011.

Article 11 :

Dans le cadre de la construction du centre d'incendie et de secours de Chavanay, le conseil d'administration décide de confirmer l'autorisation de programme (650 000 €) pour la période 2009 – 2012. L'assemblée décide par ailleurs de voter un crédit de paiement de 350 000 € pour 2011.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la loire
le	09/02/2011
Accusé réception le	09/02/2011
Numéro de l'acte	CA 11- 01 - 003 modificatif

Article 12 :

Dans le cadre de la construction du centre d'incendie et de secours de Périgneux, le conseil d'administration décide de confirmer l'autorisation de programme (605 000 €) pour la période 2009 – 2012. L'assemblée décide par ailleurs de voter un crédit de paiement de 442 000 € pour 2011.

Article 13:

Dans le cadre de la restructuration du centre d'incendie et de secours de Saint Pierre de Boeuf, le conseil d'administration décide d'actualiser l'autorisation de programme envisagée lors de la réunion du 4 février 2010. Cette autorisation de programme sera ainsi portée à 282 000 € pour la période 2010 – 2012 afin de tenir compte notamment des actualisations de prix. L'assemblée décide par ailleurs de voter un crédit de paiement de 116 000 € pour 2011.

Article 14 :

Dans le cadre de l'aménagement du plateau technique incendie, le conseil d'administration décide de confirmer l'autorisation de programme (3 480 000 €) pour la période 2009 – 2012. L'assemblée décide par ailleurs de voter un crédit de paiement de 2 262 000 € pour 2011.

Article 15:

Le conseil d'administration décide de voter un nouveau programme immobilier d'un montant de 14,420 M € pour la période 2012 – 2016. La liste des opérations retenues est jointe en annexe 1.

Pour 2011, un crédit de paiement de 0,1 M € est voté, destiné à financer les premières études, selon les priorités qui seront déterminées par le conseil d'administration lors de sa réunion de juin prochain.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la Loire
le	09/02/2011
Accusé réception le	09/02/2011
Numéro de l'acte	CA 11- 01 - 003 modificatif

Annexe 1 : Nouveau programme immobilier pluriannuel.

	Liste des centres d'incendie et de secours	Nature de l'opération	Montant prévisionnel des autorisations de programme
1	Andrézieux Bouthéon	Construction nouvelle	1 970 000 €
2	Charlieu	Construction nouvelle	1 210 000 €
3	Chazelles sur Lyon	Extension	260 000 €
4	Cordelle	Extension	180 000 €
5	Jonzieux	Extension	240 000 €
6	La Ricamarie	Extension	230 000 €
7	Le Berland Roche	Extension	360 000 €
8	Montagny	Extension	170 000 €
9	Neulise	Construction nouvelle	740 000 €
10	Pelussin	Construction nouvelle	960 000 €
11	Roanne	Extension	1 780 000 €
12	Sail sous Couzan	Extension	160 000 €
13	Saint Alban les Eaux	Construction nouvelle	540 000 €
14	Saint Cyr de Valorges	Extension	250 000 €
15	Saint Etienne la Métare	Restructuration	1 800 000 €
16	Saint Galmier	Construction nouvelle	860 000 €
17	Saint Héand	Construction nouvelle	890 000 €
18	Saint Jean Bonnefonds	Construction nouvelle	780 000 €
19	Saint Sauveur en Rue	Extension	600 000 €
20	centre technique du matériel	Extension	440 000 €
	TOTAL		14 420 000 €

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la Loire
le	09/02/2011
Accusé réception le	09/02/2011
Numéro de l'acte	CA 11-01 - 003 modificatif